

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Sage-femme
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

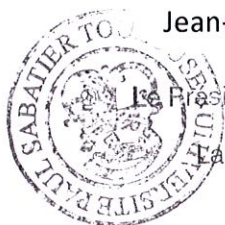
Le **jury global** des épreuves comptant pour l'examen sanctionnant la deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020/2021 :

Membres du jury :

- ✓ Monsieur le Professeur Olivier PARANT – Président
- ✓ Monsieur le Professeur Ivan TACK
- ✓ Monsieur le Professeur Jean PARINAUD
- ✓ Monsieur le Professeur Eric HUYGUE
- ✓ Monsieur le Professeur Louis BUJAN
- ✓ Monsieur le Docteur Frédéric SAVALL
- ✓ Madame le Docteur Agnès SARTOR
- ✓ Madame le Professeur Virginie GARDETTE
- ✓ Madame Anna Rita CASCIONE
- ✓ Madame Hélène LEMOINE-ROHLES
- ✓ Madame La Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par délégation
La Vice-Présidente de la OF VU

Fabienne ALARY